

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 28

Appel contre l'ordonnance du juge de la mise en état du 4 juillet 2012

Appel a été interjeté par d'anciens administrateurs contre l'ordonnance du juge de la mise en état du 4 juillet 2012. Celui-ci avait en effet rejeté la demande de suspension de la procédure invoquée par les défendeurs et fondée sur la théorie que « le pénal tient le civil en l'état ».

Le même juge avait fixé des délais à respecter par les parties pour l'instruction de l'affaire introduite par les liquidateurs judiciaires contre UBS et autres.

Luxembourg, le 14 janvier 2013

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME